

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 19/02/2024

VOI.24.00.A00334

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
AVENUE DENFERT-ROCHEREAU

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise CIRCET
Considérant que des travaux de réfection d'un tampon télécom rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 28/02/2024 au 06/03/2024 AVENUE DENFERT-ROCHEREAU

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 28/02/2024 et jusqu'au 06/03/2024, un fort empiètement est instauré, AVENUE DENFERT-ROCHEREAU au droit des numéros 10 et 12.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 16 FEV. 2024

Pour la Maire,
Par délégation,


Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

PH.D. THESIS



1960

BY

ROBERT M. WAYNE
PH.D. THESIS
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
UNIVERSITY OF CHICAGO
1960

1960

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

PH.D. THESIS

BY

ROBERT M. WAYNE

1960

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO